

Carte des titres miniers

Statut:
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion
 D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité
 B-Abandonné, N-Refusé de renouveler, Z-Désaffectation
 R-Révoqué, U-Abandonné, U-Refusé

Statut:
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
 N-Refusé de renouveler, Z-Désaffectation
 R-Révoqué, U-Abandonné, U-Refusé

Aire de titres en traitement

Statut de l'exploitation en fonds marins (BEF)

Territoire arpenté non désigné

Centre géométrique du terrain faisant l'objet du claim

Aire d'exploitation de substances minérales de surface (SES)

Aire d'occupation
 Autorisation sans bail

Centrique d'autorisation

Déclaration de conformité

DM (concession minière) ou BM (bail minier)
 BEP (Permis d'exploitation sous forme de bail)

Le chiffre identifie le numéro du site, la lettre dans la partie inférieure identifie la propriété et la lettre dans la partie supérieure le statut du site d'exploitation.

Substance extraite

| | | |
|-----------------------------|---------------------|-----------------------|
| G) Gravier | O) Dolomite | U) Autre |
| H) Sable de silice | P) Ferromanganésien | V) Ferromagnésien |
| I) Calcite | J) Terre jaune | R) Ressourcés miniers |
| K) Pierre de dimensionnelle | M) Manganèse | S) Sable |
| E) Minerai de silice | N) Terre noire | T) Tourbe |

Statut du site d'exploitation

| | | | | |
|---------------------------|-----------|----------|-----------------|------------------|
| O) Ouvert sous conditions | O) Ouvert | F) Fermé | N) Non autorisé | T) En traitement |
|---------------------------|-----------|----------|-----------------|------------------|

Contrainte à l'activité minière

Contrainte majeure

- Territoire réservé à l'État ou soustrait au jachonnement et à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
- Périère urbanisée
- Territoire soustrait au jachonnement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel
- Territoire ou le droit de jachonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
- Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
- Territoire incompatible avec l'activité minière

Contrainte mineure

- Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre
- Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

À titre indicatif

Information à titre indicatif

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James

Terres de catégorie II
 Terres de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinini

Entente Piigonan

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

Nissinan de Bebiante, Essipt, Macheviah, Nutszhuan

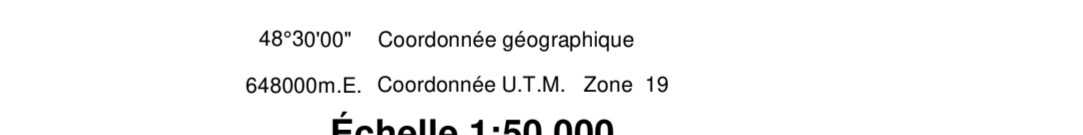
Frontières

Frontière internationale
 Frontière interprovinciale
 Frontière Québec Terre Neuve et Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclaration moyenne approximative au centre de la carte en 1998
 NAD 83 de 21°37' Ouest avec une variation annuelle géomagnétique de 5,07
 Système de référence géodésique North American 1983
 Projection UTM (Universal Transverse Mercator)
 ZONE 19

48°30'00" Coordonnée géographique
 648000m E. Coordonnée U.T.M. Zone 19

Échelle 1:50 000



AVIS IMPORTANT
 Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisée au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

